

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 16 mai 2024

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 19

Votants : 23

Absents : 4

Procurations : 4

L'an deux mille vingt-quatre et le seize mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise,
M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard,
Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel,
M. MERCIER Philippe, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France,
Mme ARNAUD Sandrine, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric,
Mme LEOTARD Hélène, M. BELLOC Didier, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

Mme JACQUEMIN Monique donne procuration à M. Fabrice CAPELLI
Mme REYREAU Peggy donne procuration à M. LE BLEVEC Loïc
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à M. FOURNEAU Julien
M. DI NATALE Paolo donne procuration à Mme FERRERES France

Objet : ECOLE-JEUNESSE – P.E.D.T. et Plan mercredi

Mme Biglione, adjointe aux Écoles et à la Jeunesse, présente l'étude en cours de mise en place d'un PEDT, Projet Éducatif de Territoire, et du Plan Mercredi

Le P.E.D.T. représente un outil stratégique de collaboration entre les différents acteurs locaux, visant à mobiliser l'ensemble des ressources d'un territoire. Il a pour objectif de garantir aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité, en transcendant les limites traditionnelles du cadre scolaire. Cette approche novatrice favorise la synergie entre les temps scolaires, périscolaires, et extrascolaires, soulignant ainsi l'importance de l'éducation dans toutes ses dimensions.

Le Plan Mercredi, intégré au P.E.D.T., se positionne comme une réponse concrète aux attentes des familles en offrant un cadre structuré pour les activités périscolaires du mercredi. Ce dispositif, inscrit dans une logique d'enrichissement éducatif, vise à équilibrer le temps de loisir des enfants en proposant une diversité d'activités culturelles, sportives, artistiques et ludiques.

La mise en place d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) labellisé "Plan Mercredi" représente, certes, un effort initial significatif avec des étapes telles que les réunions de lancement et la création du Comité de Pilotage (CoPil). Cependant, il est important de souligner que cet investissement initial se traduit par des avantages considérables à long terme. La démarche offre une vision à long terme pour le développement éducatif de la jeunesse locale, favorisant la cohérence et la pérennité des actions

entreprises, positionnant la commune comme un acteur engagé dans l'épanouissement éducatif de sa jeunesse.

Par ailleurs, la tendance croissante des communes à adhérer à cette démarche s'explique, en partie, par la réalité financière du terrain. Les augmentations des tarifs de certains prestataires soulignent la nécessité d'une approche coordonnée et structurée pour optimiser les ressources financières. En adhérant au "Plan Mercredi", la commune peut bénéficier non seulement des financements dédiés, d'assouplissement réglementaire, mais aussi d'une mutualisation des coûts, ce qui contribue à une gestion plus efficiente des ressources.

Enfin, le fonctionnement actuel des structures intègre déjà partiellement les attendus du PEDT depuis notamment la mise en place de l'ALP du mercredi, ce qui facilitera sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

- VALIDE la mise en place d'un PEDT, Projet Éducatif de Territoire, et du Plan Mercredi
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer la convention avec l'État et tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le